

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le projet de réaménagement de la gare de Lausanne est prêt pour la mise à l'enquête

Le projet de transformation de la gare de Lausanne est désormais prêt pour la mise à l'enquête. Son but? Augmenter les capacités, assurer la sécurité et la mobilité des utilisateurs et créer des interfaces performantes avec les transports publics. Ceci pour répondre au doublement de la fréquentation des trains attendu pour 2030. Le début des travaux est prévu pour 2017; l'entier du trafic ferroviaire sera maintenu durant les travaux.

Le projet de transformation de la gare de Lausanne, tel qu'il doit être mis à l'enquête le 14 avril, a été présenté aujourd'hui par les CFF, l'Office fédéral des transports (OFT), le canton de Vaud et la ville de Lausanne. Les quais seront élargis et allongés afin d'accueillir des trains de 400 mètres de long, offrant davantage de places assises, et de renforcer la sécurité des voyageurs. Les passages inférieurs seront complètement reconstruits. De deux actuellement, ils passeront à trois et seront considérablement élargis pour permettre une meilleure répartition des flux de voyageurs. Les interfaces avec la place de la Gare et avec la rue du Simplon seront également améliorées. La majestueuse marquise de la gare sera légèrement déplacée, mais préservée.

Les travaux, qui devraient débuter en 2017, se dérouleront par tranches longitudinales successives. Chacune comprenant un quai, les deux voies qui l'entourent, et les aménagements en sous-sol. Ils se dérouleront du sud au nord de la gare. Pendant toutes les étapes du chantier, la circulation des trains sera maintenue et il n'y aura pas de réduction du nombre de trains. Le montant des travaux, qui seront achevés en 2025, s'élève à 1,2 milliard de francs au total.

De nouvelles interfaces avec le métro

La modernisation de la gare de Lausanne sera réalisée de façon à permettre la construction d'un nouveau tracé du métro m2, dont les travaux de génie civil de la section sous la gare de Lausanne font partie de la mise à l'enquête. Le projet de la gare de Lausanne permet en particulier de garantir la réalisation d'une vaste station, plus proche des quais ferroviaires. Cette nouvelle halte, totalement intégrée à la partie souterraine de la gare, permettra ainsi aux voyageurs de passer rapidement et confortablement des trains aux métros. La gare de Lausanne est, en effet, un maillon

essentiel de la chaîne des transports publics suisses et vaudois.

Sa modernisation rime notamment avec un fort développement du RER Vaud. Ce lien entre l'ensemble des régions du canton amènera toujours plus de voyageurs dans le plus grand carrefour ferroviaire romand. Pour garantir leur accès à l'agglomération lausannoise, le Grand Conseil vaudois a adopté le 10 mars un ambitieux plan de développement des métros. Outre la nouvelle station du m2 et la suppression de sa voie unique sous la gare, une première étape du métro m3 verra le jour. Cela permettra de doubler la capacité des métros entre le Flon et la gare de Lausanne à l'horizon 2025, voir même de les tripler en cas de besoin.

En plus de renforcer l'offre du RER Vaud et les liaisons Genève-Lausanne, le réaménagement de la gare de Lausanne contribuera à améliorer la situation des voyageurs sur l'ensemble de l'axe est-ouest, de St-Gall à Genève, ainsi que sur la ligne du Simplon. Ce projet est donc d'importance nationale.

Des accords avec les riverains

Ce développement au coeur du réseau ferroviaire romand nécessite la démolition de certains immeubles au sud de la gare : le bâtiment du Lausanne Guesthouse, une villa familiale et les immeubles locatifs de la rue du Simplon 22, 24 et 26. Cela représente 54 logements au total. Les CFF, la Ville de Lausanne et les riverains, constitués en association ont signé une convention à l'été 2012 prévoyant des mesures de soutien au relogement des locataires concernés. Grâce à l'implication de la Ville de Lausanne et en collaboration avec des propriétaires privés, des solutions effectives de relogement dans le quartier sous-gare seront aussi mises à disposition. A ce jour, environ la moitié des habitants ont pu être relogés. Les CFF et le Lausanne Guesthouse ont également convenu à l'amiable d'un accord mettant un terme à l'exploitation de l'hôtel au 30 septembre 2017. Afin de garantir la pérennité de l'exploitation au-delà de cette date, des pourparlers sont en cours entre le Lausanne Guesthouse, la Ville de Lausanne et des partenaires privés. Une solution a enfin pu être trouvée la villa individuelle, qui emménagera prochainement dans une nouvelle propriété.

Le public, les riverains et les clients intéressés par le projet ont la possibilité de visiter le pavillon d'information mis à jour, situé à la rue du Simplon 34 à Lausanne. Il sera ouvert les mardis et jeudis de 14h à 17h, du 14 avril au 12 mai 2015. Des informations sur les projets Léman 2030 sont également disponibles sur le site www.lemans2030.ch.

La procédure d'approbation des plans en bref

L'octroi du permis de construire nécessaire pour réaliser un projet ferroviaire est soumis à une procédure fédérale appelée « procédure d'approbation des plans » (« PAP »). Impliquant plusieurs acteurs, de nombreux documents et divers examens, elle représente un processus complexe et de longue haleine. Cette procédure est indispensable pour garantir la prise en considération des intérêts dignes de protection,

le respect du droit en vigueur et la transparence. A ce titre, une étape essentielle de la « PAP » est la mise à l'enquête publique du projet. Il est prévu que le réaménagement de la gare de Lausanne soit mis à l'enquête publique après les fêtes de Pâques. Les plans pourront alors être consultés par tout un chacun pendant 30 jours.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 mars 2015

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

- DIRH, Nuria Gorrite, cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines, 021 316 70 01 - Office fédéral des transports (OFT): Service de presse, 058 462 36 43 - Ville de Lausanne : Olivier Français, Directeur des travaux, 021 315 52 00 - CFF: Service de presse CFF, 051 220 43 43